5.W.1	CREATION D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics : lutter contre la fracture culturelle, sociale et numérique
Statut/ Date de signature	**Engagée**
Description générale	Dans l'objectif de conforter l'accès aux équipements et aux services publics de façon innovante, la ville de Wimille souhaite créer un tiers-lieu numérique en mettant à disposition du public des machines numériques spécifiques. Ce tiers-lieu sera situé dans l'auditorium en face de la médiathèque, en centre-ville. Cette création s'inscrit dans le plan départemental de lecture publique pour favoriser l'accès à l'innovation numérique au sein des médiathèques municipales. L'ambition de la commune est d'élargir et de développer les actions autour du numérique en mettant en place un fablab et donc l'acquisition de matériels spécifiques tels qu'une imprimante 3D, une découpe laser. Elle vise aussi à développer la médiation numérique et à permettre aux habitants d'accéder aux services publics dématérialisés de façon accompagnée puis de plus en plus autonome.
Objectifs	• Lutter contre la fracture numérique : proposition d'ateliers • Lutter contre le repli sur soi : échanges entre les générations • Favoriser l'accès à l'innovation culturelle : développement des actions créatrices
Intervenants	**Maître d'ouvrage** : Ville de Wimille Ville de Wimille, Département et Etat, Incubateur des Territoires de l'ANCT
Budget global	Investissement : 44 000 € HT
Modalité de financement	• Ingénierie ANCT (incubateur des territoires) • DSIL 13 125 € (30%) / Département : 17 375 € (40%) / Ville : 13 500 € (30%)
Indicateurs d'avancement	• Passation des marchés publics • Choix du lieu
Indicateurs de résultat	• Réduction de la fracture numérique • Fréquentation de l'équipement • Connaissance de la typologie des publics • Qualité du service rendu

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ HT)**	**Financement (€ HT)**
		Etude des besoins	2eme trimestre 2021	3ème trimestre 2021		
		Acquisition du matériel	2022	2023	44 000	Etat : 30% Departement : 40 %

						Ville : 30 %
		Ouverture au public	1er semestre 2022			